

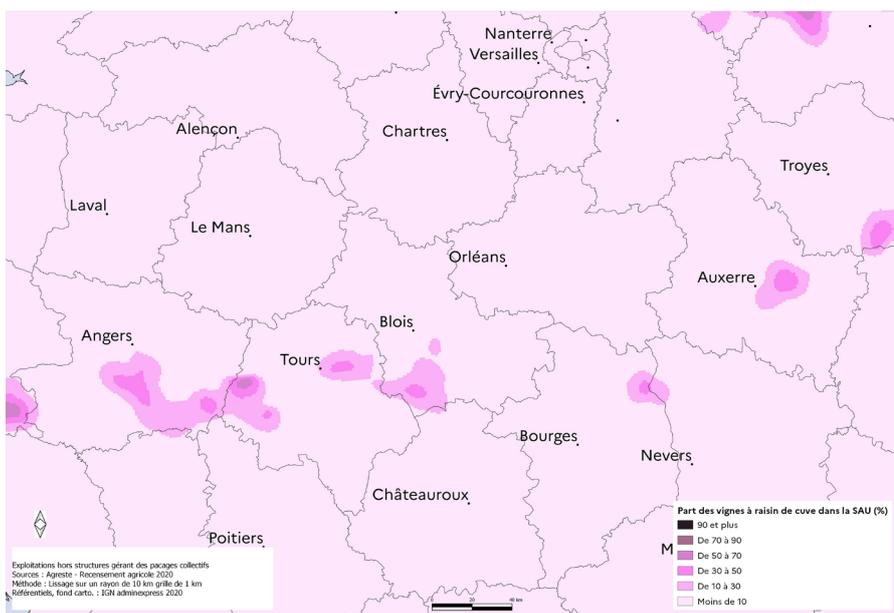
Recensement agricole 2020

VITICULTURE

La viticulture régionale se spécialise et s'agrandit

Les exploitations viticoles de la région Centre-Val de Loire voient leur effectif diminuer, mais les surfaces en vignes sont quasiment stables. Le phénomène de concentration et de spécialisation se poursuit, avec une majorité d'exploitations viticoles désormais sous statut d'entreprises (EARL, GAEC, SCEA, ...). Cependant, les capitaux de ces entreprises restent très majoritairement aux mains des exploitants ou de membres de leurs familles. Les exploitants viticoles sont plus souvent propriétaires de leurs terres que les autres exploitants agricoles. La main d'œuvre est de plus en plus salariée, de manière permanente ou saisonnière et la main d'œuvre familiale est également de plus en plus salariée des exploitations. La vente en circuits courts est plus développée en région que dans l'ensemble de la France et les appellations d'origine protégée sont très bien représentées. Face à des exploitants viticoles qui vieillissent, le renouvellement est plutôt assuré par des personnes ayant déjà plus de 30 ans au moment de l'installation. Les perspectives de renouvellement sont similaires à celles des autres exploitations de la région, mais meilleures que celles des exploitations viticoles en France.

Part des surfaces en vignes à raisin de cuve dans la surface agricole utile (SAU)



La viticulture se concentre autour des vallées de la Loire et du Cher

La viticulture occupe 21 487 ha, soit 0,9 % de la surface agricole en Centre-Val de Loire. Cependant, dans certains territoires, elle est prépondérante. L'Indre-et-Loire, avec 9 840 ha, est le département le plus viticole, suivi du Loir-et-Cher (6 674 ha) et du Cher 4 233 ha. L'Indre dispose de 563 ha, le Loiret de 146 ha et l'Eure-et-Loir a connu ses premières plantations entre 2010 et 2020, mais les surfaces sont encore anecdotiques. 68 appellations d'origine sont reconnues par l'INAO, avec une gamme complète : blanc, rouge, rosé, gris, moelleux et effervescent.

Moins d'exploitations, mais des surfaces stables entre 2010 et 2020

1 606 exploitations disposent de vignes en Centre-Val de Loire, elles étaient 2 483 en 2010. Ce sont surtout les exploitations de petite taille économique qui ont disparu : leur effectif s'est réduit de 71 % quand celui des grandes a baissé de seulement 7 %. En 2020, 43 % des exploitations ayant de la viticulture ont une production brute standard (PBS) supérieure à 250 000 €, et 29 % d'entre elles ont une PBS entre 100 000 et 250 000 €. La perte d'exploitations est plus importante en Centre-Val de Loire qu'au niveau métropolitain, quelle que soit la taille économique des structures. Le Cher est le département où elles se sont le mieux maintenues (-14 %), alors que l'Indre et le Loiret ont vu leurs effectifs fondre littéralement, avec respectivement -59 % et -53 % entre 2010 et 2020.

Parallèlement à cette diminution du nombre de structures, la surface en vigne n'a diminué que de 300 ha (-1,4 %), principalement dans le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et le Loiret, elle a augmenté ailleurs. Désormais à 13,4 ha en moyenne, les surfaces en vignes par exploitation ont augmenté de 52 % en région, la seconde plus forte progression parmi les régions de France (après l'Île-de-France), quasi le double de la croissance nationale (+27 %).

Des exploitations aux productions diversifiées mais la spécialisation est en cours

Ces exploitations cultivent 21 487 ha de vignes, mais également un peu plus de 30 000 ha de céréales, environ 9 000 ha d'oléagineux, près de 2 000 ha de protéagineux, et 11 700 ha de fourrages, dont 7 600 ha de prairies permanentes. Les surfaces en légumes s'élèvent à 455 ha et les fruits à 188 ha. La surface totale cultivée par ces exploitations a

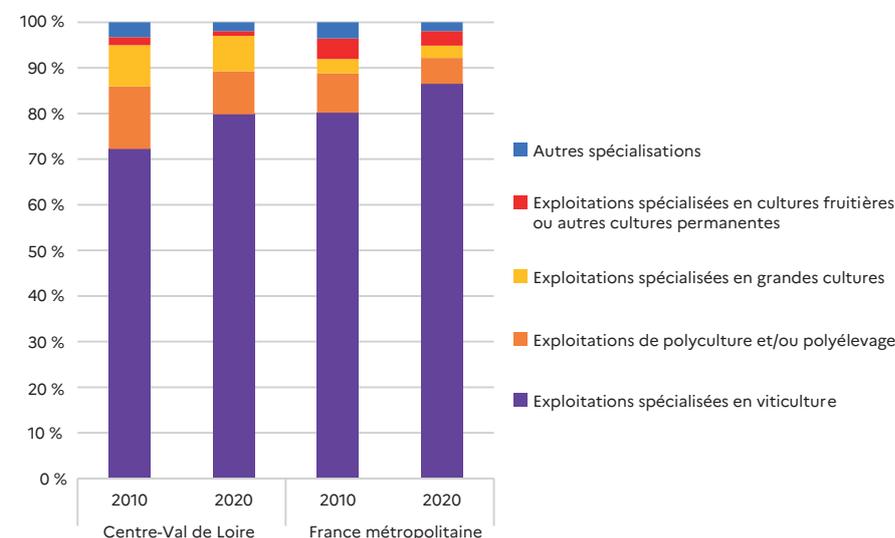
diminué de 11 % entre 2010 et 2020. La SAU moyenne des exploitations avec des vignes a crû de 37 % en Centre-Val de Loire, contre 16 % au niveau métropolitain. C'est la troisième plus grosse augmentation après celle des exploitations d'Île-de-France et des Hauts-de-France.

La part du nombre d'exploitations viticoles sur l'ensemble des exploitations passe de 9,9 % en 2010 à 8,1 % en 2020 plaçant la région à la huitième place au plan national.

Les exploitations ayant des vignes en Centre-Val de Loire montrent un profil plus diversifié que dans l'ensemble métropolitain, avec seulement 80 % d'exploitations spécialisées en 2020, soit 6 points de moins que la moyenne métropolitaine. Cependant, la spécialisation se renforce en région : elle n'était que de 72 % en 2010. Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage et de grandes cultures représentent respectivement 9 % et 8 % des producteurs de raisin de cuve en 2020 (contre 14 % et 9 % en 2010).

Graphique 1

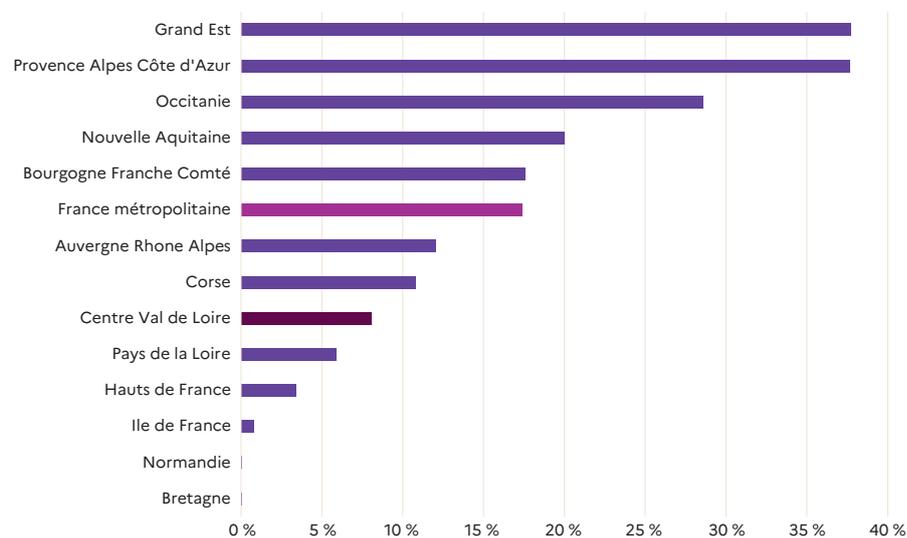
Évolution de la répartition des exploitations viticoles par spécialisation



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 2

Part des exploitations ayant de la viticulture sur l'ensemble des exploitations en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations individuelles sont minoritaires en viticulture

Du fait de l'augmentation de la taille des exploitations et donc du capital engagé dans ces structures, la gestion des exploitations se fait désormais majoritairement sous des formes sociétaires puisque le statut individuel ne représente plus que 44 % de ces dernières lorsqu'il s'établit à 53 % pour l'ensemble des exploitations de la région.

Entre 2010 et 2020, la gestion sous statut individuel a perdu plus de 20 points (elle est passée de 65 % à 44 % des exploitations concernées) au profit des EARL (+ 10 points) et d'autres formes comme les SCEA, SA, SARL ... (+ 12 points). En nombre, seules ces autres personnes morales ont gagné des effectifs entre 2010 et 2020 (+ 45 %).

Le développement de ces formes sociétaires entraîne une augmentation de leur part dans la SAU, qui passe de 56 % en 2010 à 71 % en 2020.

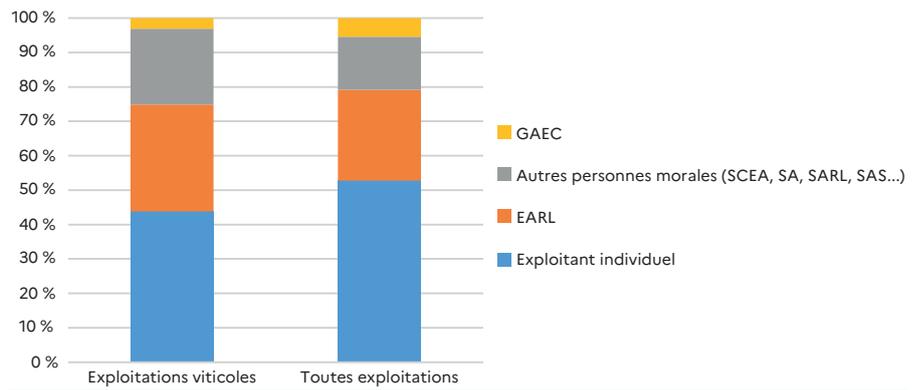
Un capital plutôt à la main des exploitants et de leur famille

Au sein des GAEC, comme dans les exploitations individuelles, l'intégralité du capital est par définition détenue par les exploitants, l'analyse de la détention du capital ne sera donc pas détaillée.

852 exploitations viticoles sont sous une forme sociétaire permettant que le capital soit détenu par des tiers. Cependant, dans 57 % d'entre elles, les travailleurs détiennent l'intégralité du capital. 676 exploitations, soit près de 8 sur 10, sont totalement sous le contrôle des exploitants et de membres de leurs familles, un taux légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine. C'est dans l'Indre-et-Loire que les exploitations sociétaires sont le plus sous total contrôle capitalistique des exploitants et de leurs familles (83 %), alors que le Cher et l'Indre ont des taux nettement moins élevés (76 %).

Graphique 3

Répartition des exploitations par statut



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

105 exploitations voient en revanche leur capital être en totalité détenu par des personnes qui ne travaillent pas dans les exploitations. Pour 84 d'entre elles, ce sont des sociétés ou des personnes extérieures à la famille qui détiennent l'intégralité des capitaux. C'est dans l'Indre-et-Loire (33) et dans le Cher (28) que l'on retrouve le plus de structures de ce type. Pour la plupart, ce sont des sociétés morales qui détiennent alors la totalité du capital (75, sur les 84 concernées).

Les exploitants viticulteurs sont plus propriétaires des terres que les autres

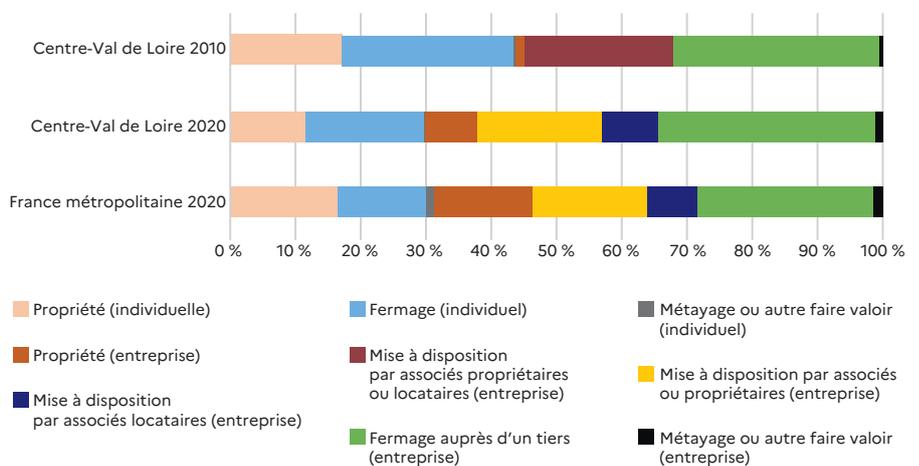
Comme en 2010, 60 % de la surface agricole utilisée par les exploitants individuels est en fermage et 39 % en propriété. La part de propriété foncière est nettement plus importante que pour les autres

exploitants individuels, avec 11 points de plus. Le lien fort entre le terroir et le vin qu'on y produit (appellations, ...) est un facteur d'explication de l'importance accordée à la propriété de la terre, la transmission familiale en est un autre.

Les terres des exploitations avec viticulture sont de plus en plus la propriété de personnes morales en Centre-Val de Loire, rattrapant en cela un phénomène national. Au sein des exploitations sous statut juridique, en Centre-Val de Loire, la part en propriété de l'entreprise (12 %) est moindre que France entière (22 %), mais plus élevée que pour l'ensemble des exploitations régionales (9 %). Cette part est en forte augmentation entre 2010 et 2020 en région (+ 9 points), alors que France entière, cette part était déjà de 20 % en 2010.

Graphique 4

Répartition du foncier selon le mode de faire-valoir



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ des exploitations ayant de la viticulture

Note : les données 2010 ne permettent pas de distinguer la mise à disposition par des associés propriétaires de celles par des associés locataires

La mise à disposition par des associés propriétaires représente 27 % de la SAU des exploitations régionales avec viticulture, un taux similaire à celui des structures du même type en France, mais supérieur à celui des autres exploitations régionales (22 %). C'est sur la mise à disposition auprès d'un associé locataire que les exploitations avec viticulture se distinguent des autres structures régionales, avec un taux de 12 %, contre 23 % dans l'ensemble régional. Ce taux est d'ailleurs proche de celui France entière avec viticulture (11 %). Enfin, le recours au fermage auprès d'un tiers est équivalent entre exploitations avec viticulture ou non en région, mais supérieur à celui observé en France.

Le salariat familial se développe dans la viticulture

La production viticole est gourmande en main d'œuvre, avec des tâches encore peu mécanisées (taille, en particulier). Les exploitations ayant de la viticulture nécessitent davantage d'ETP que les autres exploitations pour fonctionner : 3,15 ETP en moyenne contre 1,06 dans les exploitations sans viticulture de la région.

Les exploitations viticoles comptaient 17 807 travailleurs en 2010 et n'en comptent plus que 15 513 en 2020, soit une baisse de 13 %. Cependant, en termes d'ETP, la diminution n'est que de 5 %. Ainsi, un peu plus de 5 000 emplois sont mobilisés au sein des exploitations régionales avec viticulture (- 272 en dix ans). Le Cher

se détache, avec une moyenne de 3,83 ETP par exploitation.

La main d'œuvre familiale est la plus touchée par la diminution en nombre de personnes (- 37 %) alors qu'en ETP elle augmente de 8 %, ce qui laisse à penser que les personnes s'y impliquent davantage. Un changement important est survenu au cours de la décennie 2010-2020 : les travailleurs familiaux sont maintenant majoritairement salariés, ce qui leur ouvre des droits, sociaux notamment, plus protecteurs. Le salariat familial est d'ailleurs plus développé dans les exploitations avec viticulture que dans les autres types de production.

Par exploitation, le nombre d'ETP des chefs et coexploitants augmente de près de 20 % entre 2010 et 2020, pour passer de 0,91 à 1,09 en lien avec l'augmentation de la taille des exploitations. Celui de la main d'œuvre familiale augmente de 68 % pour passer de 0,19 à 0,32 tandis que celui de la main d'œuvre non familiale permanente augmente de 59 % (1,18 ETP en 2020 contre 0,74 en 2010)

La part de travail des chefs d'exploitation est moindre que dans l'ensemble national, avec 35 % en Centre-Val de Loire, contre 41 % dans les exploitations du même type au niveau national. Pour compenser, la part exercée par les salariés permanents non familiaux y est plus élevée. Celle des saisonniers est dans la moyenne nationale des exploitations avec viticulture. Six

exploitations sur dix utilisent des saisonniers (vendanges, taille) et un peu plus de la moitié ont recours à un prestataire de travaux agricoles, une pratique plus fréquente en 2020 qu'en 2010 (+ 9 points).

Plus des deux tiers des exploitations vinifient leur vin

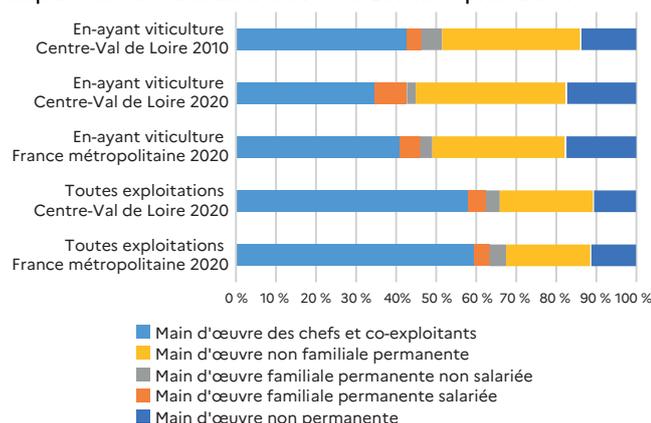
Les exploitations viticoles diversifient leurs activités : 68 % font de la vinification à la ferme, ce qui situe la région largement au-dessus de la moyenne nationale (28 %). L'Indre-et-Loire a le plus grand nombre (528) et le plus fort taux (77 %) d'exploitations vinifiant leur raisin.

La réalisation de travaux agricoles est l'activité de diversification qui vient en deuxième position avec 11 % des exploitations concernées. Le Centre-Val de Loire se situe dans le trio de tête avec les Hauts-de-France et Grand Est (11 % dans chaque région).

Sur le photovoltaïque, la région est plus avancée que la moyenne (2,9 % contre 1,8 % en métropole), grâce à l'Indre et au Cher en particulier, où plus de 4 % des entreprises viticoles vendent de l'énergie photovoltaïque ou mettent à disposition des surfaces pour produire ce type d'énergie. Cependant, les exploitations avec viticulture sont moins équipées que les autres en Centre-Val de Loire.

Graphique 5

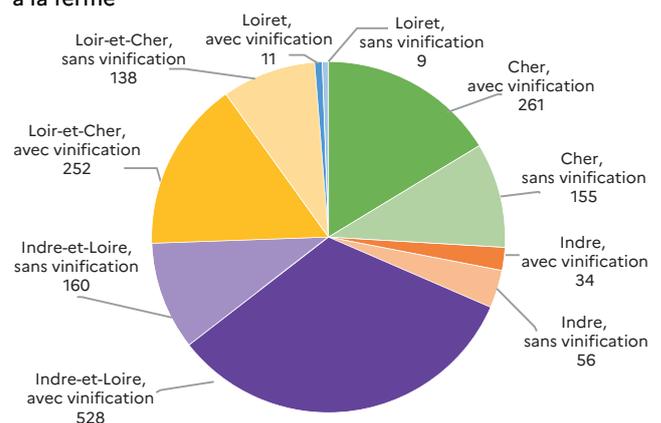
Répartition de la main d'œuvre en ETP hors prestation



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 6

Répartition par département des exploitations vinifiant à la ferme



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Davantage de vente en circuits courts qu'en moyenne nationale

Dans la région, 68 % des exploitations viticoles pratiquent la vente en circuits courts (dont 91 % de vente à la ferme)

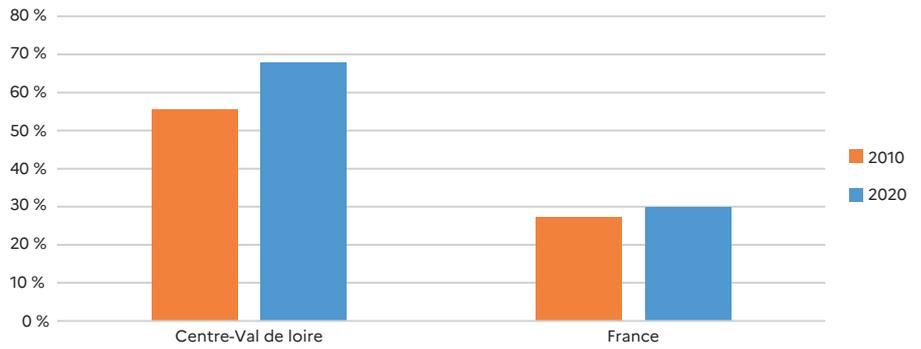
En 10 ans (2010-2020) l'écart entre la part régionale des exploitations viticoles vendant en circuits courts et celle en moyenne métropolitaine s'est creusé de 10 points en faveur de la première. Ce sont principalement les ventes de vins à la ferme (59,6 % des exploitations viticoles), dans les salons (34,4 %) et aux restaurants (41,1 %) qui prédominent.

Des AOP bien présentes et du bio sur près d'un quart des surfaces de vignes

87 % des exploitations sont engagées dans des démarches de qualité. Ce taux est un peu plus faible que dans l'ensemble national (90 %). Cependant, les appellations d'origine protégée (AOC/AOP) sont plus présentes dans notre région (83 %) qu'en moyenne nationale (78 %). Les indications géographiques protégées (IGP) sont, en revanche, nettement moins présentes : à peine un quart des exploitations en Centre-Val de Loire, contre un tiers en France métropolitaine. Les exploitations

Graphique 7

Évolution de la part des exploitations viticoles vendant en circuit court



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ des exploitations ayant de la viticulture

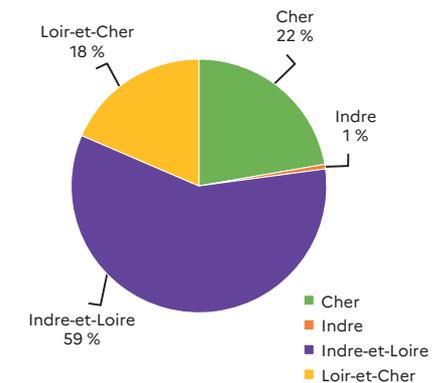
peuvent être engagées dans les deux types de démarche qualité. Le Cher se distingue par la forte prépondérance des AOP (95 % des exploitations) et le Loir-et-Cher par le plus fort taux d'IGP (52 %). L'Indre est le territoire le moins concerné : seulement 58 % des exploitations valorisent leur raisin soussigné de qualité (48 % en AOP et 23 % en IGP).

Les surfaces en vignes bio ou en conversion représentent 23 % des surfaces totales en vignes de la région. L'Indre-et-Loire est en pointe sur le sujet, avec 30 % des surfaces engagées dans ce mode de production, suivi par le Cher avec 26 %. À l'autre extrémité, dans l'Indre, le taux dépasse de peu les 5 %. Au final, près de 6 ha bio sur

10 en région sont situés en Indre-et-Loire. La surface moyenne en vigne des exploitations engagées en bio est 11 % plus élevée que celle des exploitations conventionnelles, en particulier dans le Cher.

Graphique 9

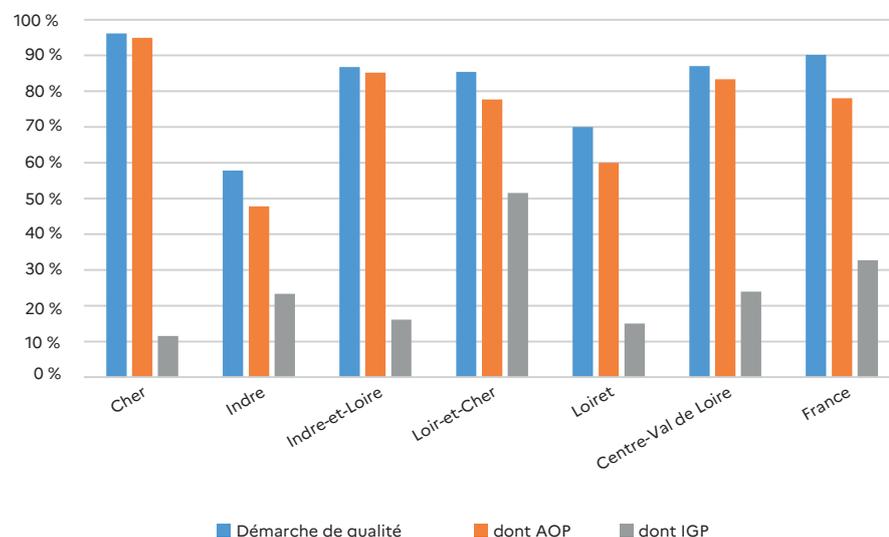
Répartition des surfaces engagées en bio dans le Centre-Val de Loire en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 8

Part des exploitations engagées dans des démarches de qualité



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ des exploitations ayant de la viticulture

Les repreneurs s'installent plus tard

Si l'âge moyen des viticulteurs de la région baisse, passant de 51,9 à 50,9, l'âge médian de ces derniers a augmenté d'une année entre 2010 et 2020, passant de 51 à 52 ans. Ceci révèle que les exploitants très âgés sont moins nombreux, mais que le renouvellement qui s'opère n'est pas fait par des jeunes, mais plutôt par des exploitants ayant plus de 30 ans. En effet, les trentenaires et plus jeunes ne représentent que 4 % en 2020, soit deux points de moins que dix ans avant. Entre 2000 et 2010, les installés âgés de moins de 30 ans

représentaient 13 %, contre 9 % entre 2010 et 2020 et la part de ceux âgés de 30 à moins de 40 ans passe respectivement de 35 à 38 %. Par ailleurs, 11 % des viticulteurs avaient plus de 70 ans en 2010, ils ne sont plus que 5 % en 2020, les installations très tardives (+ de 60 ans) étant également plus fréquentes entre 2000 et 2010 que dans la décennie suivante (15 % et 12 %, respectivement).

L'âge moyen (et médian) des exploitants augmente dans le Cher et le Loir-et-Cher, il baisse dans les autres départements de la région.

Un niveau de formation plus élevé, mais pas en agriculture

Sur les 2 067 exploitants viticulteurs, 74 % détiennent un diplôme agricole tous niveaux confondus (89 % pour l'ensemble des exploitations de la région et 55 % pour l'ensemble des régions métropolitaines).

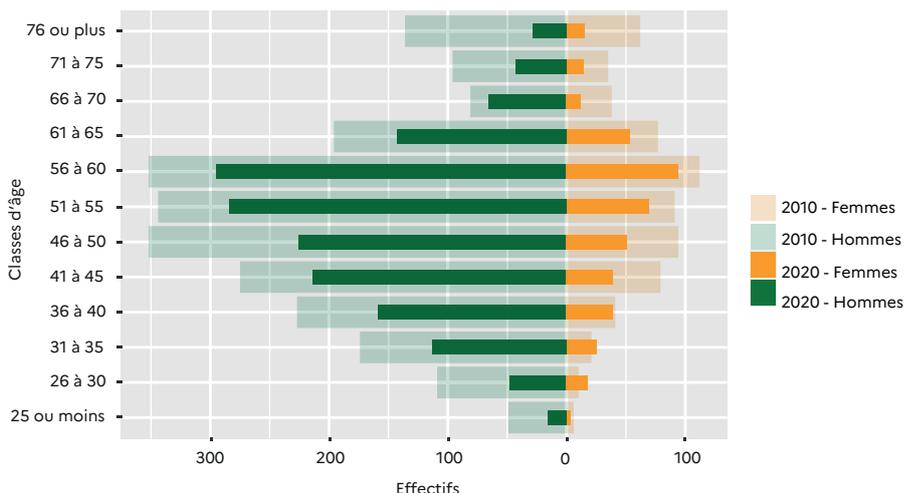
En région, comme en moyenne métropolitaine, 18 % des viticulteurs ont suivi une formation courte sur les 12 derniers mois. Ce taux est toutefois légèrement inférieur à la moyenne des exploitations du Centre-Val de Loire, qui est de 21 %.

Le taux de diplômés d'études supérieures agricoles progresse de 16 points par rapport à 2010 (21 % des chefs et coexploitants en 2020). Il est 1 point supérieur à l'ensemble des chefs d'exploitations de la région et près de 7 points supérieurs à celui constaté chez leurs homologues au niveau métropolitain. Chez les moins de 40 ans, ce taux atteint 41 % (151/370) et même 49 % (35/72) chez les femmes.

Tous âges confondus, les exploitants ont un meilleur niveau de formation agricole que les exploitantes (22 % contre 19 %) dans les fermes viticoles. Les cheffes ont, pour leur part, une formation souvent plus élevée hors du domaine agricole : là où seulement 10 % des hommes sont diplômés d'études supérieures non agricole, les femmes sont 23 % à l'être.

Graphique 10

Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ des exploitations ayant de la viticulture

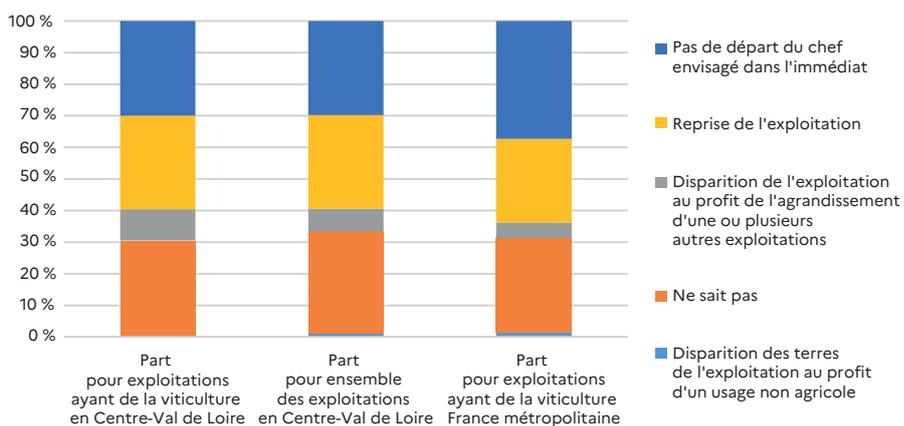
En 2020, 37 % des exploitations viticoles de Centre-Val de Loire utilisent un outil de gestion (suivi des cultures). C'est plus qu'en moyenne métropolitaine où cette part s'élève à 26 %. Le Centre-Val de Loire se place ainsi au troisième rang national. Elle figure au quatrième rang pour l'utilisation d'outil d'observation des cultures.

Des reprises plus assurées pour les exploitations viticoles de la région

En Centre-Val de Loire, seulement 22 % des exploitations viticoles ont un chef âgé de plus de 60 ans (30 % pour les viticulteurs en France métropolitaine et 26 % en région pour les chefs d'exploitation toutes productions confondues).

Graphique 11

Devenir des exploitations



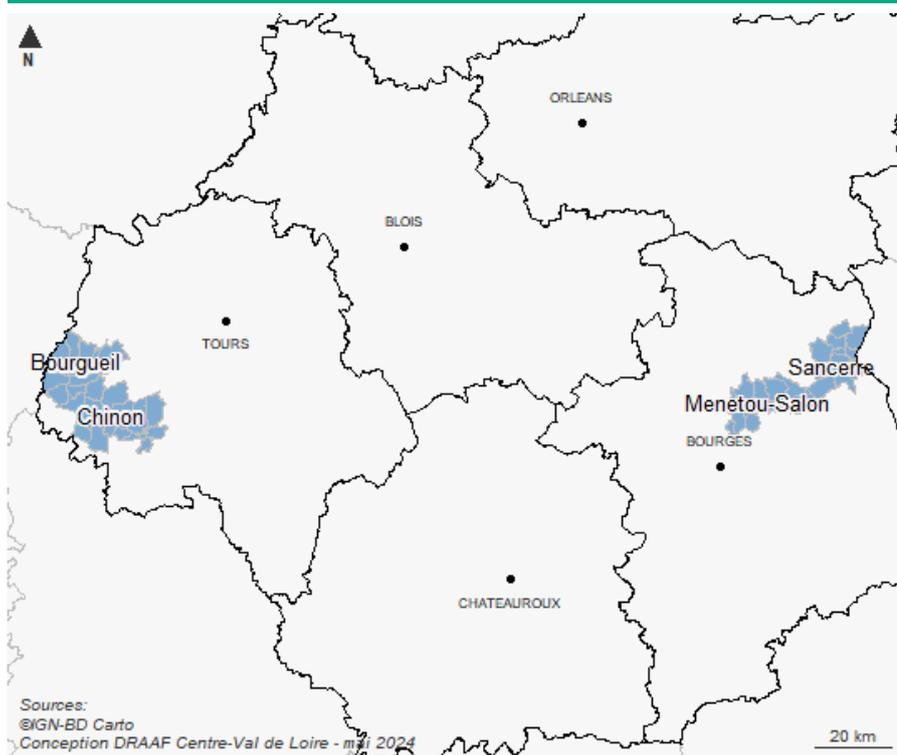
Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Champ des exploitations ayant un chef âgé de plus de 60 ans

Parmi ces exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 60 ans, près de 30 % n'envisagent pas de départ dans l'immédiat (29,9 %), un résultat similaire à celui de l'ensemble des exploitations de la région (29,8 %).

Par ailleurs, les prévisions de reprise des exploitations sont équivalentes (29,7 %) à celles du niveau régional (29,6 %) mais 3 points au-dessus de celles des viticulteurs de France métropolitaine (26,4 %), ce qui peut être le signe d'une meilleure préparation du départ ou de perspectives meilleures sur le bassin régional que dans l'ensemble des bassins viticoles nationaux, de plus en plus confrontés aux aléas climatiques.

Bourgueil-Chinon/Sancerre-Menetou

ZOOM SUR DEUX SECTEURS VITICOLES



NB : Les informations qui suivent ne concernent que les deux territoires cités

Situés à la même latitude, mais l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est de la région, les secteurs d'AOP Chinon - AOP Bourgueil en Indre-et-Loire et AOP Sancerre - AOP Menetou-Salon dans le Cher sont emblématiques de la viticulture régionale. Le premier comprend 308 exploitations avec viticulture disposant de 32 ha de surfaces en moyenne, dont 16,5 ha de vignes. Dans le second, 320 exploitations produisent du raisin de cuve, avec une surface moyenne plus importante (41 ha), mais une plus faible surface moyenne en vignes (11,3 ha). Les exploitations de Bourgueil-Chinon sont donc plus spécialisées que celles de Sancerre-Menetou-Salon (respectivement 92 et 86 % de spécialisation en viticulture).

En revanche, $\frac{3}{4}$ des exploitations du secteur Sancerre-Menetou-Salon détiennent des vignes, contre 64 % sur Chinon-Bourgueil. Le secteur le plus à l'Est voit donc les vignes être réparties dans une grande part des exploitations, mais dont les productions agricoles sont plus diversifiées, alors que pour le secteur le plus à l'Ouest, les vignes se concentrent dans des exploitations spécialisées. Les exploitations viticoles du Cher ont plus de surfaces en grandes cultures et en fourrages (dont des prairies permanentes) et détiennent plus de bovins que celles d'Indre-et-Loire, alors que les exploitations sans vigne de ces deux territoires élèvent le même nombre de bovins.

Les surfaces situées en AOP représentent 98,79 % des vignes du secteur Sancerre-Menetou-Salon, contre 93,89 % pour Chinon-Bourgueil. Les surfaces sans indication géographique sont plus présentes sur Chinon - Bourgueil, avec 1,31 % des surfaces et celles dédiées à l'eau de vie de marc encore plus, avec 4,2 % des vignes de ce secteur.

La viticulture bio est plus présente sur Chinon-Bourgueil, avec 38 % des surfaces en vignes concernées, que sur Sancerre-Menetou-Salon, où le taux atteint 29 %. Cependant, pour ces deux territoires, la part du bio y est plus importante que dans la vigne régionale ou que dans leurs départements respectifs.

Les chefs d'exploitations ayant des vignes de ces deux secteurs sont, en moyenne, plus jeunes que leurs voisins sans vignes. Ceux de Sancerre-Menetou-Salon sont également plus jeunes que ceux de Chinon-Bourgueil. Cependant, on remarque une plus grande dispersion des âges sur Sancerre-Menetou-Salon, avec 59 % de chefs âgés de 40 à 60 ans, contre 70 % sur Chinon-Bourgueil, l'écart se répartissant de manière quasi égale entre les moins de 40 ans et les plus de 60 : les plus jeunes et les plus âgés sont plus présents sur Sancerre-Menetou-Salon.

La part de femmes cheffes d'exploitation sur Sancerre-Menetou-Salon est plus importante, avec 23,9 % des responsables d'exploitation qui sont des femmes contre 22,2 % sur Chinon-Bourgueil. C'est en particulier vrai pour les moins de 40 ans : 21,4 % des responsables de moins de 40 ans sont des femmes dans le Cher, contre 14,1 % dans l'Indre-et-Loire.

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

Recensement agricole

Réalisé tous les dix ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ✓ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ✓ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ✓ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020.

Définitions

* **Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des co-exploitants qui travaillent sur l'exploitation.

* **PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

* **Etude supérieure** : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

Glossaire

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

ETP : équivalent temps plein

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

IGP : indication géographique protégée

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

SA : société anonyme

SARL : société à responsabilité limitée

SAU : surface agricole utilisée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Gaëtan BUISSON
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2024